



## **Le sort du français au cégep**

Montréal, le 6 juin 2007 – L’Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) s’inquiète du fait que le ministère de l’Éducation envisage de ne plus compter les fautes d’orthographe, de syntaxe et de ponctuation dans la correction de l’épreuve uniforme de français au collégial.

En tant qu’ordre professionnel dont les membres ont un métier de communication, l’OTTIAQ estime que la suggestion du ministère de l’Éducation est une aberration. Après six années d’école primaire et cinq années d’école secondaire en français, il ne devrait plus y avoir de problème de français écrit chez les étudiants du cégep. Si tel n’est pas le cas, il demeure nécessaire d’améliorer la connaissance du français même à ce stade avancé des études, avant l’entrée à l’université ou dans le monde du travail. Il est encore temps de corriger les faiblesses. Et cette correction n’a rien de « punitif », c’est un service que l’on rend aux étudiants en leur apprenant à écrire sans faute d’orthographe, de syntaxe ou autre.

Nous vivons dans un monde où la communication a énormément d’importance. Mais pour que la communication soit efficace, il faut qu’elle soit compréhensible. Or un texte criblé de fautes ne facilite certainement pas sa compréhension et en mine d’emblée la crédibilité.

L’OTTIAQ espère que le comité chargé de revoir la formation au collégial aura la sagesse de rejeter ce projet d’affaiblissement de la langue française.

-30-

Source et renseignements : Catherine Guillemette-Bédard, responsable des communications  
OTTIAQ  
[cgbedard@ottiaq.org](mailto:cgbedard@ottiaq.org)  
514 845-4411, poste 225